

28^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à

La protection de la biodiversité marine

Présentée par Les élèves de 6^{ème} A du collège Massenet de Marseille

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les députés,

La France est riche d'un trésor immense car elle possède la 2^{ème} plus grande surface maritime du monde (11M de km²), juste derrière les Etats Unis (11.3M de km²).

Ce privilège lui confère une grande responsabilité. Elle doit agir afin de protéger plus efficacement les fragiles écosystèmes et la biodiversité qui peuple ces milieux et rend d'immenses services aux humains qui les maltraitent.

En effet, aujourd'hui, de nombreux êtres vivants dans la mer, qu'ils soient microscopiques (95%) ou visibles (5%), végétaux ou animaux sont menacés à cause des activités humaines. Pourtant ils produisent la moitié de l'oxygène que l'on respire, nourrissent une bonne partie de la planète, régulent le climat, apportent de l'emploi à un grand nombre de personnes et plus encore. Les protéger, c'est une question de survie pour l'humanité !

La France possède plus de 30% de sa surface maritime protégées par des **aires marines**, mais elles ne sont **pas toujours efficaces** du fait du **manque de moyens**. De plus, le réchauffement climatique entraîne une **migration de nouvelles espèces** (comme les tortues qui commencent à pondre sur nos plages méditerranéennes) et nous devons tout mettre en œuvre pour étudier, protéger ces animaux et anticiper l'évolution des écosystèmes.

Par conséquent, petits et grands doivent être **incités à s'impliquer** dans des actions ponctuelles pour aider : « Un petit geste pour chacun, un geste géant pour le peuple de la mer », pourrait-on dire en s'inspirant de Neil Armstrong. Mais, Il faut faciliter la démarche !

Pour cela, l'Etat doit créer, en impliquant tous les acteurs de terrain, **une plateforme officielle nationale collaborative**, qui **centralise** toutes les propositions de bénévolat de protection et surveillance de la biodiversité marine. Il sera aidé par différents acteurs de la société pour faire la promotion de cette plateforme.

L'investissement de chacun sera reconnu par **la création du label « écocitoyen de la mer »**, donné pour 1 an l'année suivante et renouvelable.

Ce label donnera le droit à certaines récompenses. Nous vous proposons 3 idées :

-Création de « places de parking écocitoyens de la mer », sur les plages par exemple (macaron officiel sur la voiture).

-Un quota réservé, d'accès aux sites naturels protégés (comme le parc des Calanques à Marseille)

-La gratuité du transport public urbain vers les sites naturels pendant les vacances scolaires pour les mineurs et adultes labellisés (réduction de l'empreinte carbone tout en incitant les gens à aller au contact de la nature).

Nous avons voulu que notre loi ne soit ni couteuse, ni punitive mais crée au contraire un grand élan de solidarité envers nos amis de la mer : une relation gagnant-gagnant dans notre grand écosystème global qu'est la planète bleue.

Pour conclure, nous avons pu rencontrer différents scientifiques : chercheurs (institut marin d'océanologie-fête de la science), océanologue (Océania et Sciences - actions éducatives CD13), un biologiste marin (Ocean's move - PASS culture), et un acteur des aires marines protégées (crédits CNR *notre école faisons-la ensemble*). Ces scientifiques nous ont fait rêver. Nous avons découvert à travers leurs métiers, ces merveilles de la nature. Nous avons pris conscience des périls qui les menacent et de l'importance de les protéger.

Nous remercions donc toutes nos partenaires nationaux, départementaux et communaux qui ont rendu cela possible et les 3 scientifiques (M. Christodoulou, M. Neveu, M. Cade) qui nous ont sensibilisés à cette belle cause.

Proposition de Loi

Article 1

L'Etat pilote une plateforme numérique officielle nationale collaborative d'actions citoyennes pour la mer.

Elle facilite la démarche d'investissement des citoyens.

Elle centralise toutes les actions de bénévolat de surveillance et protection de la biodiversité marine et des océans.

Une section éducative permet d'informer sur les bonnes pratiques environnementales.

Article 2

Les acteurs des aires marines protégées proposent des actions aux citoyens sur cette plateforme pour les aider dans leurs tâches et essayer d'améliorer l'efficacité de ces aires marines.

Les scientifiques, les associations de protection, fondations, les institutions publiques proposent aussi des initiatives et de la sensibilisation.

Tous partagent, sur cette plateforme, des données sur l'état et l'évolution des écosystèmes marins.

Article 3

Les médias publics font la promotion de cette plateforme.

Différents acteurs organisent des journées de participation aux actions de cette plateforme, si possible gratuitement :

- Les offices du tourisme
- Les centres aérés
- Tous les acteurs de la communauté éducative
- Les entreprises dans la mesure de leurs possibilités

Article 4

L'état crée un label « écocitoyen de la mer » identifiant les individus investis.

En contrepartie, l'accès aux sites naturels protégés, plages..., leur est facilité.